Anciens combattants

Je me joins à mon homonyme pour dire au ministre que dès qu'il aura présenté ce bill, il verra avec surprise, dans combien peu de temps, le bill franchira toutes les étapes. J'espère que le bill comportera une disposition rétroactive pour couvrir tout le temps que ces anciens combattants ont dû attendre. Dans la mesure où on nous a laissé entendre que les propositions de pension des anciens combattants ex-prisonniers de guerre seront plus ou moins celles qui ont été énoncées dans le septième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, nous les accueillons avec joie et nous les appuierons pleinement.

Tout comme l'a signalé le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles), je regrette que le ministre n'ait pas parlé aujourd'hui de certains sujets dont le rapport a fait état, notamment des évadés et des fugitifs. Dans notre rapport, nous avons exprimé le vœu que tous ces combattants fussent inclus dans la mesure législative. Je crois qu'il y en a certains à la Chambre qui seraient couverts par cette disposition. Je regrette que la déclaration n'en fasse pas mention.

● (1520)

Je regrette également beaucoup que la déclaration ne prévoie absolument rien pour les veuves des anciens combattants et surtout les veuves d'anciens combattants qui touchaient des pensions d'invalidité. A au moins trois reprises ces dernières années, le comité des affaires des anciens combattants a recommandé que la loi sur les Pensions soit mofifiée de façon que les veuves d'anciens combattants dont l'époux touchait 48 p. 100 ou moins reçoivent une pension au pro rata. Cela a également été vivement recommandé il y a quelques années dans le rapport Woods. J'espère qu'un jour cette recommandation sera appliquée. Comme il n'en est pas fait mention dans la déclaration du ministre, je suppose que nous ne le verrons pas dans le bill, mais je suis d'accord avec mon collègue qui a dit que nous continuerions à exercer des pressions pour qu'on apporte cette amélioration à l'égard des veuves des anciens combattants qui touchaient des pensions d'invalidité.

En même temps, nous sommes heureux que cette longue, très longue attente soit terminée. Je parle surtout du délai qui s'est écoulé depuis que le comité a présenté son rapport le 12 juin 1975. Si le ministre peut inscrire ce bill au *Feuilleton* d'ici un jour ou deux, nous l'adopterons presque immédiatement.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de m'unir à mes préopinants pour offrir à l'honorable ministre mes sincères remerciements pour nous avoir tout d'abord fait parvenir rapidement copie de la déclaration relative à la réaction du gouvernement, face au rapport d'une étude sur les prisonniers de guerre.

De plus, je suis ravi de voir que le gouvernement s'est enfin décidé à donner suite aux recommandations du comité permanent des affaires des anciens combattants avec la ferme intention de présenter un projet de loi visant à accorder une compensation méritée aux anciens prisonniers de guerre. Il n'y a aucun doute, monsieur le président, que les prisonniers de guerre ont grandement souffert au cours de leur captivité et, qu'à mon humble avis, nous avons une responsabilité à assumer à l'égard de ces prisonniers qui, pour la plupart, ont vieilli prématurément, sont revenus invalides à cause de la malnutrition et des cruautés qu'ils ont endurées.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'espère, monsieur le président, que le gouvernement veillera également à se pencher sur les misères que subissent actuellement les veuves, les orphelins et les familles de ces anciens prisonniers, car d'une certaine façon, ils ont eux aussi eu leur part de misères et d'inquiétudes.

Encore une fois, j'accueille favorablement la déclaration du ministre, compte tenu du fait que le projet de loi, que ce dernier entend présenter sous peu, aura pour but de soulager les misères de ces prisonniers. J'espère que le gouvernement continuera à s'intéresser au sort de ces prisonniers qui ont laissé une partie d'eux-mêmes dans les prisons ennemies. Quelqu'un a dit tantôt que tout vient à point à qui sait attendre. J'ajouterai qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Alors, encore une fois, je remercie l'honorable ministre, et j'espère que ce projet de loi, comme le disait si bien l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ne soulèvera pas trop d'objections et qu'il sera adopté dans le plus bref délai possible.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le règlement permet à la présidence d'autoriser des questions ou de les limiter comme elle le juge bon. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre propose une loi attendue depuis longtemps et, de toute évidence, les questions devront être posées au moment de la présentation du bill. En outre, il ne semble pas y avoir beaucoup de désaccord sur cette mesure. J'ai donc l'intention de limiter sévèrement les questions.

Comme je sais que deux ou trois députés avaient l'intention d'intervenir, je crois qu'on peut laisser chacun d'eux poser une question. J'accorderai d'abord la parole au député de Edmonton-Ouest (M. Lambert), puis au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et, enfin, au député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane).

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous vous en doutez, monsieur l'Orateur, il aurait été plutôt difficile de m'empêcher de parler aujourd'hui étant donné que je suis le seul ici à être directement concerné, car je risque, si je puis dire, de profiter de cette mesure. Ceci mis à part, toutefois, permettez-moi de dire que je me réjouis de cette déclaration et, faisant moi-même partie des nombreux champions de la dernière heure de l'indemnisation des prisonniers de guerre, je me demande si le ministre, sur sa lancée, pourrait avoir une pensée pour les anciens combattants de Dieppe et leur association de prisonniers de guerre, qui a été parmi les premières à demander cette mesure.

J'aimerais demander au ministre si, en prévoyant les conditions d'admissibilité, on a accordé l'attention qu'ils méritent à ceux qui ont été prisonniers de guerre pendant quatre ou cinq ans en Europe, les premiers prisonniers de l'armée de l'air britannique et de l'armée de l'air canadienne qui ont passé, je le répète, quatre ou cinq ans enfermés, et qui ont connu les dures conditions de cette situation dès 1939 et 1940. Si le ministre veut que je lui en parle plus en détail, je suis tout à fait disposé à lui citer des exemples pendant une heure ou deux, car le traitement subi par ces personnes, vers la fin, a été sur bien des plans comparable à celui que les Japonais ont fait subir à leurs prisonniers dès décembre 1941.

C'est pourquoi je demande au ministre si l'on a accordé une attention particulière à ces anciens prisonniers de guerre et dans quelle mesure on tiendra compte des trois premiers mois de détention, car j'ai entendu dire que ceux qui n'ont pas été détenus pendant trois mois ne seront pas admissibles, aux termes de la loi. Or ce sont les trois